



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le Dix-Huit Décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2017 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents M. AUFFRET - R. AUBAULT - G. BARRA - JL. GIRAUD- **Adjoint**
S. ALLEG - N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - J. RAYNAUD -
JC. SANSONI - J. TOCQUER - C. VELAY - N. DEDULLE - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à C. VELAY) - C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à JL. GIRAUD)
E. MENUT (pouvoir donné à J. RAYNAUD) - S. LELUIN (pouvoir donné à N. DEDULLE) - A. PELLEGRINO (pouvoir donné à C. BOUGE) - N. PERRICHON (pouvoir donné à G. BARRA) - RASKIN (pouvoir donné à A. DUBOIS)

**DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que dans le cadre de la restauration du clocher de l'église et de l'habillage de la flèche de l'église St André de Tourrettes, il est proposé de solliciter la Région PACA, dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire). La région accompagne la plupart des opérations d'investissement en maîtrise d'ouvrage communale.

En effet, le FRAT vise aussi bien la construction que l'extension, la réhabilitation ou la mise aux normes des équipements et bâtiments de propriété communale.

I - Montant de l'opération qui s'élève à :

	95.022 € HT
- Prestations intellectuelles :	12.722 € HT
- Travaux :	82.300 € HT

II - Plan de financement prévisionnel :

- Subvention FRAT	9.503 €
- Subvention FONDATION DU PATRIMOINE	10.000 €
- Subvention SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS	15.000 €
- Mécénat	35.000 €
- Autofinancement	25.519 €

III - Durée des travaux : 6 mois environ.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE SOLLICITER** la Région, dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) à hauteur de 9.503 €
- **DE DIRE** que les crédits pour la réalisation de cette opération seront ouverts au BP 2018 M14, section investissement
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

Séance du 18.12.2017 - Commune de Tourrettes